

Texte: Guy Thewes

L'enrôlement des plantes. La végétation dans la forteresse de Luxembourg

Depuis la construction du premier bastion vers 1545, la forteresse de Luxembourg s'est progressivement agrandie, occupant des surfaces de plus en plus étendues. Au fil des siècles, les fortifications se sont étalées comme une tache d'huile dans le paysage, recouvrant des terres auparavant destinées à l'élevage et à l'agriculture. En effet, la ville médiévale était entourée d'une ceinture nourricière, composée de jardins, de champs et de pâturages qui contribuaient à l'approvisionnement des citadins. Les travaux de fortification auront un impact considérable sur les espaces verts ceignant la ville. Mais la végétation ne disparaîtra pas pour autant. Elle reprendra ses droits, reconquerra des terrains et même participera à la défense de la forteresse.

Les jardins hors des murs disparaissent

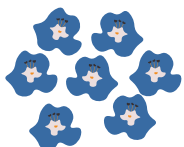
L'absorption de terres à usage agricole s'est surtout accélérée pendant le deuxième quart du XVIII^e siècle, sous les Habsbourg d'Autriche. Les bâtisseurs autrichiens dotent la forteresse d'une deuxième voire d'une troisième ligne d'ouvrages et de forts extérieurs, dont les vestiges portent encore aujourd'hui les noms des commandants de l'époque: Thüngen, Olizy, Rheinsheim, Rumigny, Rubamprez, Wallis ou encore Neipperg. Les militaires poussent alors l'extension du glacis à son maximum pour former une vaste zone découverte autour de la place. Les bourgeois de la ville, propriétaires des terrains, sont expropriés sans indemnité et parfois avec brutalité. D'après l'ingénieur Jean-Baptiste François Devos, « on étoit en usage alors de prendre les biens des particuliers sans estimation ni paiement ». Le risque d'une guerre servait de justification à la saisie des biens-fonds. Ce n'est que des décennies plus tard, après maintes pétitions, que le gouvernement autrichien se décidera de réparer le tort commis et d'indemniser les propriétaires et leurs héritiers.

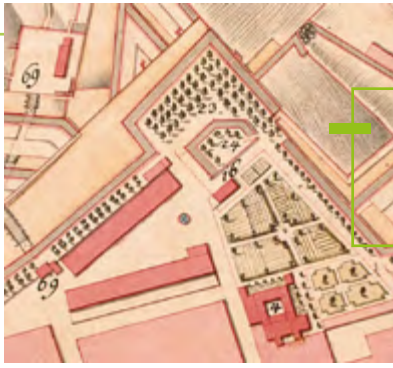
Pendant la guerre de Succession d'Autriche, le commandant Neipperg ordonne l'enlèvement

de la terre arable jusqu'au rocher sur une distance de 300 toises (environ 585 mètres) autour de la forteresse. Entreprise énorme, qui dure de mai 1744 à novembre 1746 et qui mobilise chaque jour entre 300 et 400 « pionniers » réquisitionnés dans les villages des environs. En tout, 324 926 journées de travail sont nécessaires pour transformer les abords de la ville autrefois verdoyants en un paysage stérile, presque lunaire. Sur les plans de la ville, les cartographes marquent désormais ces endroits désertiques en y inscrivant « Rocq Pellé ». Des assiégeants potentiels ne trouveront plus de terre où creuser leurs tranchées d'approche. En 1843-1844, la garnison prussienne qui défend la forteresse fédérale accroît encore la difficulté pour d'éventuels attaquants en appliquant le procédé de macadamisation inventé par l'ingénieur écossais McAdam. Le glacis est « nivelé et macadamisé » sur tout le front de la plaine, c.-à-d. recouvert d'une épaisse couche de pierres concassées et agglomérées.

La végétation entre dans la construction de la forteresse

Cependant malgré ces travaux titanesques, la végétation ne s'efface pas complètement. Au contraire, elle devient, bien que sous une autre





Détail de plan avec plantations d'arbres sur le bastion Berlaimont et les courtines, 1728, Staatsbibliothek zu Berlin Preußischer Kulturbesitz

forme, un élément important de la fortification. En effet, celle-ci est constituée de murailles et de terrassements de terre. Les fonds des fossés et les dessus des ouvrages sont couverts d'herbe. Les parapets en bordure des bastions, ravelins ou enveloppes sont parfois des murs en pierre. Mais ces relèvements peuvent aussi être faits de matières végétales, à savoir de mottes de gazon et de branchages ou fascines. Ces parties en terre et végétaux exigeaient un entretien continu et laborieux. Les inspecteurs que le gouvernement de Bruxelles envoie à Luxembourg en 1756 constatent « le mauvais état de presque tous les parapets du corps des ouvrages et du chemin couvert; une partie de ces parapets n'est revêtue intérieurement que de fascinage et de saucissons [morceaux de bois] qui ne peuvent longtemps subsister; d'autres sont d'un mauvais gazonnage totalement ruiné; la plupart sont presque de niveau sur leur largeur, sans aucune direction pour le feu de la mousqueterie ». L'entière réfection des profils en terre et gazon est estimée à 50 000 florins au moins. Déjà en 1743, l'ingénieur militaire Devos en poste à Luxembourg s'était plaint du « prix en gazonnage duquel la qualité en ce pays ici est des plus mauvaises et des moins durables, puisqu'il ne se soutient que trois à quatre années au plus ». En plus, la matière première adéquate est difficile à trouver dans cette province où les forêts dominent et les prairies sont rares. Aussi l'ingénieur Devos propose-t-il une technique alternative, le placage, qui consiste à revêtir les remparts à l'aide de terre grasse recouverte de gazon. « J'ai fait une épreuve en placage que l'on pourra continuer pour ce qui regarde le rempart de la ville s'il est approuvé et reconnu pour bon, mais ne peut cependant servir aux ouvrages extérieurs où les parapets doivent être en gazons ou fascines ». En effet, le gazonnage, c'est-à-dire la construction en mottes de gazon, permet d'obtenir une inclinaison de soixante degrés alors qu'avec la technique du placage la pente est plus douce et atteint au maximum quarante-cinq degrés.

La nature reprend le dessus

Les inspecteurs qui visitent la forteresse en 1756 réclament aussi « un meilleur ordre à l'égard des

herbages qui se louent par partie, d'année en année ou de six mois à autres, à nombre de particuliers qui vont couper des bottes d'herbe par-ci et par-là, montant de toutes parts sur les parapets sans égard aux dommages qu'ils font, ne prenant que les bonnes herbes et négligeant de déraciner et couper les mauvaises ». L'herbe poussait un peu partout dans les fortifications et il fallait évidemment prévoir un fauchage régulier pour empêcher que les terrains fortifiés ne retournent à l'état sauvage. Cette charge revenait au major de la place, un officier de l'état-major qui dans la hiérarchie militaire se situait directement en dessous du commandant de la forteresse. Le produit de la fenaison entrait dans ses émoluments. Or, les titulaires successifs de cette charge n'affirmaient pas seulement la coupe à des particuliers, mais avaient pris la mauvaise habitude de donner en pâturage les terrains de la forteresse. Le receveur général Gerber rapporte en 1739 « qu'on laissait pâturer des chevaux et bêtes à cornes dans les chemins couverts et sur les glacis et, comme il est impossible de les empêcher d'approcher des palissades, ils y avancent si près qu'ils ont fait tomber le gazonnage ». Certains vont jusqu'à arracher



Détail de plan avec plantations d'arbres sur le glacis intérieur, 1859, Geheimes Staatsarchiv Berlin Preußischer Kulturbesitz

Fort Obergrünwald (Kirchberg)





Vue de la citadelle du Saint-Esprit avec plantations d'arbres, détail du dessin de N. Haubenschmid, 1822, Bayerisches Hauptstaatsarchiv München – Kriegsarchiv



Vue sur le Grund et la citadelle du Saint-Esprit à partir du Rham, dessin de N. Haubenschmid, 1822, Bayerisches Hauptstaatsarchiv München – Kriegsarchiv

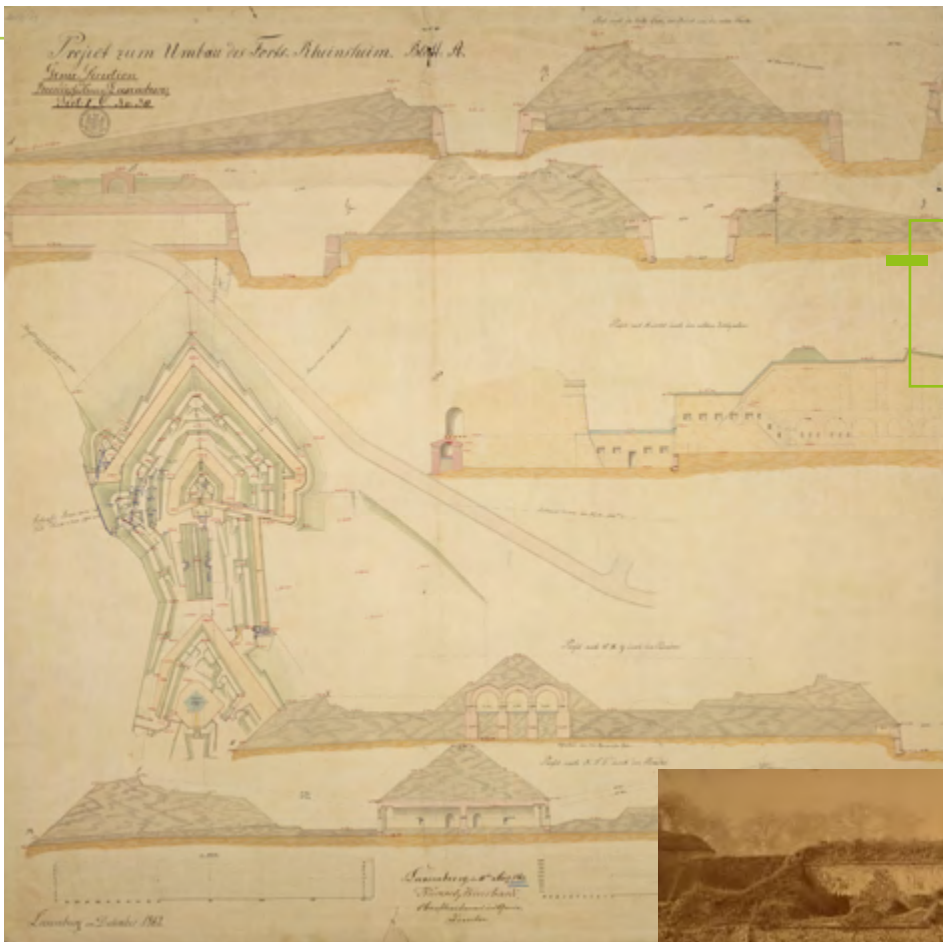
les palissades « pour y tenir des passages libres pour le bétail » dont le piétinement provoque « des éboulements dans les terres des remparts et parapets ». L'usurpation des terrains de la forteresse ne s'arrêtait pas là. Avec la caution des militaires, des particuliers avaient pu aménager des jardins à l'intérieur des lignes fortifiées, et notamment au-dessus des voûtes des souterrains.

Pourtant, en 1736 déjà, l'empereur Charles VI avait promulgué une ordonnance interdisant le pâturage, les labours et les jardins dans les fortifications. En 1742, le gouverneur général intérimaire, le comte de Harrach, durcit l'interdiction en permettant aux officiers, gardes et sentinelles de confisquer tous les chevaux, bœufs, vaches, moutons, chèvres et autres bestiaux qui pâtureaient dans les ouvrages et de partager entre eux le profit de la saisie. Après l'inspection de 1756, le commandant de la forteresse, le baron de Gemmingen, oblige tous les détenteurs de jardins à les abandonner et « à faire relever et battre à leurs frais les terres en leur donnant une forme convexe pour empêcher que les eaux ne s'arrêtent et ne filtrent jusqu'à la maçonnerie des voûtes ». Néanmoins cette législation semble peu respectée et l'effet des mesures ne dure jamais très longtemps comme le montre la persistance des abus jusqu'à

la fin du régime autrichien. Ainsi en 1786, le commandant Bender dénonce encore l'occupation illicite de terrains du glacis par des jardins de bourgeois de la ville.

Des arbres s'élèvent sur les remparts

Certains plans de la forteresse révèlent l'existence d'arbres plantés sur les remparts bastionnés. Antoine de Ville, auteur d'un manuel d'instructions à l'intention des gouverneurs de places, souligne l'utilité des plantations : « Les arbres sur les remparts sont pour la bienséance, beauté de la ville, commodité du peuple, et pour avoir du bois en temps de siège, tant pour se chauffer, que pour cuire le pain et les viandes ; comme aussi pour faire des affûts de canons, et pour les machines, et autres usages qu'on a affaire ». Ainsi, en cas d'attaque, la garnison disposait d'une réserve de combustible et de bois d'œuvre à l'intérieur de la forteresse. Peut-être ces arbres masquaient aussi les ouvrages de fortification au regard de l'ennemi en brouillant la silhouette de l'enceinte fortifiée. La citadelle sur le plateau du Saint-Esprit était ceinte d'une couronne d'arbres. En 1777, l'ingénieur Devos propose d'y abattre dix arbres d'une hauteur extraordinaire qui incommode les troupes logées dans les casernes du Saint-Es-



Plan du fort Rheinheim avec maçonnerie (en rose) et parties en terre, 1862, Staatsbibliothek zu Berlin Preussischer Kulturbesitz

Fortifications recouvertes de gazon avec arbres à l'arrière-plan lors du démantèlement de la forteresse, vers 1867, Archives générales du Royaume, Bruxelles



Billet d'entrée autorisant la promenade sur le glacis intérieur près de la Porte Neuve, vers 1860, Photothèque de la Ville de Luxembourg, N° 1866/-/24

prit. Le bois est vendu au profit de Sa Majesté. Le glacis intérieur entre la première et la deuxième ceinture de fortification formée par les forts Belaimont, Royal, Marie, Vauban, Louvigny, Lambert et Jost, était également parsemé d'arbustes, du moins si on se fie aux plans des ingénieurs prussiens.

Au XIX^e siècle, ces interstices verdoyants et boisés s'ouvrent à la promenade de la population civile. Les autorités militaires accordent des « billets d'entrée » aux habitants qui souhaitent se promener sur le front de la plaine, dans les fossés, entre les ouvrages. Les espaces verts de la forteresse préfigurent ainsi le parc public qui sera créé lors du démantèlement.

Bibliographie:

Bragard, Philippe, Soldats et jardiniers: l'emploi de la végétation dans les forteresses, XVe-XIXe siècle, dans Baudoux-Rousseau, Laurence / Giry-Deloison, Charles (dir.), Les jardins dans les anciens Pays-Bas, Arras, 2002, p. 87-108.

Bruns, Änder, Vom Glacis zum strategischen Rayon am Beispiel der Festung Luxemburg, in Thewes, Guy / Uhrmacher, Martin (Hrsg.), Extra Muros. Vorstädtische Räume in Spätmittelalter und früher Neuzeit, Köln, 2019, S. 119-140.

Thewes, Guy, Logiques militaires et intérêts civils. L'impact des travaux de fortification sur la vie économique de la ville et forteresse de Luxembourg au XVIIIe siècle, dans L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest du XVe siècle à nos jours, Louvain-la-Neuve, 2006, p. 29-45.

Archives générales du Royaume (Bruxelles), Conseil des finances, N°3037, 3039, 3042, 3047, 3048; Conseil privé, N° 968, 954B; Secrétairerie d'Etat et de guerre, N° 2729

Guy Thewes

Docteur en histoire, Guy Thewes est directeur des 2 Musées de la Ville de Luxembourg et secrétaire de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal. Ses publications portent sur l'histoire sociale, urbaine et militaire.

